

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

N° AS510

AMENDEMENT

présenté par

M. Turquois, M. Philippe Vigier, M. Isaac-Sibille et M. Grelier

ARTICLE 8 SEXIES

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.